



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

Délibération n° 2022-096

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, PIETERS Marc et VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Institution et vie politique : fonctionnement des assemblées – règlement intérieur

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation et qu'il convient de régulariser la situation.

Elle rappelle que chaque élu a reçu un exemplaire du projet pour étude. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Pierre BESSIERE, premier adjoint, qui en fait une présentation et fait part d'une correction à apporter dans le paragraphe lié aux commissions.

L'assemblée délibérante, DECIDE, par 10 voix POUR,

- D'approuver le règlement intérieur du conseil municipal
- Autorise Madame le Maire à le mettre en application.

Publication dématérialisée le 30.09.22

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220928-2022_096
Reçu le 29.09.2022